NOUVELLE CRISE DU PORC EN VUE?

Le ministre André Boisclair abolira progressivement les zones de moratoire

GILLES BÉRUBÉ

Le ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau, André Boisclair, doit déposer d'ici le mois de juin des modifications au Règlement sur la réduction de la pollution agricole. Il abolira les zones de moratoire pour plutôt contrôler les activités sur chaque ferme. Entre-temps, il veut mettre en place des mesures transitoires. Pendant combien de temps? Si cette période s'étire, les pressions continueront pour construire de nouvelles porcheries en dehors de ces zones.

Depuis quelques années déjà, le Règlement sur la réduction de la pollution agricole prévoit des «zones d'activité contrôlée», plus connues sous l'appellation de «zone de moratoire» ou «zone en surplus». Il s'agit essentiellement du bassin versant des rivières Yamaska, L'Assomption et Chaudière. Dans la MRC du Haut-Richelieu, Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide sont touchées par ce moratoire.

Sur ces territoires, le cheptel animal est trop important par rapport à la superficie des terres agricoles ou on peut étendre le purin. Un moratoire interdit toute expansion de l'élevage peu importe l'espèce animale. Même si une entreprise dispose d'une superficie d'épandage dans une autre région, elle ne peut prendre d'expansion. Mais c'est essentiellement l'élevage porcin qui est en cause.

Tout en adoptant cette mesure, le gouvernement fixait l'objectif d'accroître la production et l'exportation de porcs lors du Sommet de l'économie et de l'emploi. Le moratoire a donc incité les entreprises d'élevage porcin à chercher de nouvelles zones pour prendre de l'expansion. Dans la région, le dernier projet en date est dans le coin de Lacolle.

CLUBS

Depuis l'adoption du moratoire, l'industrie agricole a fait un bout de chemin. Un inventaire de la situation a été fait pour quelque 18 000 fermes du Québec. L'Union des producteurs agricoles a adopté une stratégie qui implique que chaque ferme devra établir un plan agroenvironnemental, une approche qui est d'ailleurs couchée dans la réglementation. Cette approche vise à utiliser au maximum les fumiers comme fertilisant sans pour autant saturer les sols. La conséquence directe est de réduire l'utilisation des fertilisants chimiques. Actuellement, quelque 75 clubs agroenvironnementaux regroupe 4500 agriculteurs. Ces clubs agissent en quelque sorte comme consultants des agriculteurs.

Avec l'évolution de la situation, le ministre de l'Environnement, André Boisclair, s'apprête à lever le moratoire en modifiant le Règlement sur la réduction de la pollution agricole. Il l'a indiqué clairement au Canada Français, lors de son passage à Saint-Jean, à la fin de mars. Plutôt que de cerner des zones ou des localités en surplus, l'objectif est de gérer la situation ferme par ferme, a dit le ministre, sans fournir de détail sur le contenu du nouveau règlement. Il a toutefois préciser qu'il prévoira une période de transition entre la situation actuelle et la gestion au cas par cas. Si cette période s'étire, on peut soupçonner que la pression pour prendre de l'expansion dans les zones hors moratoire sera maintenue.

Combien de temps durera cette période? Il n'a pas voulu le dire. Pourrait-il forcer les éleveurs à traiter le lisier? Ce serait maintenir le moratoire de façon indirecte, a dit le ministre en expliquant que les techniques actuelles de traitement ne sont pas au point. Notons qu'au Forum jeunesse du Bloc québécois, en fin de semaine dernière, le ministre Boisclair a fait valoir que les objectifs de croissance de l'industrie porcine fixés pour 2005 sont déjà atteints.

Le ministre André Boisclair.

Loi 184

Par ailleurs, en juin 2001, l'Assemblée nationale a adopté la loi 184 qui a modifié la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Elle a aussi modifié la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. La loi 184 est en vigueur. Elle balise la possibilité pour les MRC et les municipalités d'établir des zones de restriction à l'intérieur de la zone agricole. Les MRC qui choisissent de le faire peuvent adopter un règlement intérimaire en attendant que les nouvelles règles soient inscrites au schéma d'aménagement.

En outre, la loi 184 prévoit l'adoption d'orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles. Ces orientations ont été énoncées en décembre dernier. En gros, la priorité en zone agricole, c'est l'agriculture, une agriculture dont il faut favoriser le développement tout en respectant l'environnement. La protection des eaux de surface et souterraine, celle des espaces boisés et des rives des cours d'eau font partie des orientations. C'est bien, l'expansion de l'agriculture, mais il y a moyen d'assurer une cohabitation harmonieuse à l'intérieur de la zone agricole.

MRC

La question a rebondi à la séance du conseil de la MRC du Haut-Richelieu, mercredi dernier. Les échanges sur le sujet ont duré près d'une heure. Ce sont des résidents du secteur de Lacolle, dont au moins un agriculteur, qui appréhendent l'implantation d'une porcherie. Ils sont venus demander une intervention de la MRC, demandant même aux maires de se prononcer personnellement chacun leur tour, question d'avoir l'heure juste. Quelques-uns l'ont fait volontairement, mais le conseil a refusé de se prêter à cet exercice, même si leurs collègues de la MRC des Jardins-de-Napierville l'on fait.

Dans l'état actuel de la situation, la MRC ne peut faire grand chose. Le nouveau schéma d'aménagement révisé comprendra des dispositions, mais il peut s'écouler des mois avant qu'il n'entre en vigueur. Et si l'on en croit les propos de la préfète, Christiane Marcoux, la MRC ne semble pas tentée par un règlement de contrôle intérimaire.

Les citoyens ont promis de revenir à la charge à la prochaine assemblée. Enfin, un maire et un représentant de l'UPA ont fait remarquer que le lisier n'est pas nocif pour les sols. Les fertilisants chimiques ne sentent rien, mais ils ne sont pas nécessairement meilleurs pour l'environnement. ▪

Révolution en implantologie dentaire

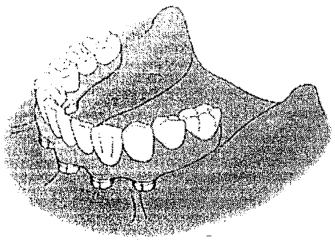

Cliniques d'implantologie dentaire

Dr Luc Chaussé et Associés

Services d'implantologie dentaire **St-Jean / Iberville**

Vous avez perdu toutes vos dents et votre prothèse dentaire inférieure vous fait souffir ?
Retrouvez un sourire solide et confortable en quelques jours à peine,
grâce à nos nouveaux traitements de prothèses sur implants, sécuritaires, rapides et très faciles pour les patients.
Nous utilisons depuis 1991 les méthodes les plus éprouvées, avec une approche douce et sécurisante.
Nos patients retrouvent le plaisir de manger leurs aliments préférés, de parler, d'embrasser et de rire sans gêne.
Visitez notre site web, le plus important site francophone sur l'implantologie : www.implantsdentaires.ca
Voici ce que disent nos patients de leur nouveau sourire sur implants :
«C'est le plus beau cadeau que l'on puisse s'offrir»

M. Robert Brillon, d.d.
465, 1re Rue
Iberville
(450) 347-1689

Dr Luc Chaussé
Chirurgien-dentiste
généraliste
Saint-Hyacinthe
1-800-263-DENT

M. Robert Belisle, d.d.
159, boul. du
Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-
Richelieu
(450) 347-1667